

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix novembre à 20 heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 31 octobre 2020

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD (a quitté la séance à 20h20 après le vote « Prévion coupe de bois »), Aurélie CHAUVIN, Annie JAUNAS, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Secrétaire de la séance: Marie-Laure FELIX

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020.
- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Prévion coupe de bois 2020-2021, validation du règlement.
- Point assainissement collectif et fouilles archéologiques.
- Vote subvention APE.
- Arrêt du périmètre du projet d'aménagement du centre bourg de Puyravault.
- Validation du projet d'aménagement de sécurité dans la traverse de Blameré.
- Divers

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner déposée par :

➤ Maître Rebecca BOUCHEREAU, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C321, appartenant à Mme Catherine UGILLE, d'une superficie totale de 190 m² et situé rue de la Garenne. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

➤ Maître Vincent LINET, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré A185, A207, A208, A209 et A210 appartenant à M. et Mme Dominique SOUCHET, d'une superficie totale de 2 556 m² et situé route du Désert. Le conseil municipal, excepté M. Dominique SOUCHET, propriétaire du bien décrit ci-dessus qui ne prend pas part au vote, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Prévion coupe de bois 2020-2021 : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification du règlement et décide d'affecter la parcelle 5p (Fraigneau) de 6,16 ha, selon les modalités habituelles, et de reconduire le versement de la recette obtenue de la coupe de bois 2020-2021, après déduction des frais de garderie et de la taxe foncière : 1/3 à la Coopérative Scolaire de Puyravault et les 2/3 restants à l'Amicale villageoise de Blameré.

Point sur l'assainissement collectif et les fouilles archéologiques : Monsieur Gérard ALAIRE informe qu'il faudra attendre 1 mois à 6 mois pour connaître les résultats des fouilles archéologiques qui ont eu lieu rue de la Garenne en face de l'église et cour du Prieuré. Les riverains du chemin du Moulin et rue de la casse aux Chevaux vont recevoir prochainement l'autorisation de se raccorder au tout à l'égout. Les problèmes d'étanchéité sur la rue Pierre François Audry et la rue de Vouhé sont résolus. Nous sommes en attente de la réception des travaux.

Monsieur le Maire fait lecture du courriel transmis par Mme TREZEGUET Céline du Département, en charge des fouilles archéologiques, qui résume rapidement les découvertes faites sur notre commune lors du diagnostic archéologique : « Les tranchées ouvertes sur la route départementale ont mis au jour le cimetière médiéval (probablement sa phase la plus ancienne) avec la présence de plusieurs sépultures dites "en coffre de pierres", installées directement dans le substrat calcaire. Des sépultures en fosses ont aussi été mises au jour. L'emprise de cet ancien cimetière peut approximativement être estimée.

Les sondages ouverts dans la Cour du prieuré ont quant à eux révélé d'autres informations : 2 à 3 silos médiévaux ont été retrouvés, dont l'un contenait beaucoup de mobilier daté du 13^e siècle. Un autre a été en grande partie détruit par le creusement d'un fossé étroit mais profond, entaillé dans le calcaire naturel. Son rôle n'est pour le moment pas compris (fossé défensif, fossé de limite du cimetière, ...?). Enfin, à proximité de ces aménagements ont été découvertes les fondations d'un mur épais d'1,20m. Là encore, son rôle n'est pour le moment pas déterminé. ».

Le Maire informe les membres du conseil municipal, comme l'an dernier, la commande des sapins de Noël s'est faite par l'intermédiaire de l'association des parents d'élèves.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 133 € à l'association des parents d'élèves « Vous et les pirates ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le périmètre du futur aménagement du centre bourg de Puyravault, comme suit :

- * la **rue Pierre François Audry**, de la route de la Chardonnière à la rue du Charron,
- * la **rue de la Garenne**, de la rue Pierre François Audry à la rue du Stade,
- * la **rue du Stade**, de la rue de la Garenne au Chemin Vert,
- * la **Place de la Liberté**,
- * la **Place de l'église**.

Il demande le recalcul du coût du projet et crée un groupe de travail qui aura la charge de faire avancer ce projet : Monsieur le Maire, Mesdames Marie-Laure FELIX, Aurélie CHAUVIN, Annie JAUNAS et Messieurs Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, David JOUBERT et Thomas RAMBEAU.

Afin de réduire la vitesse dans le village de Blameré, le conseil municipal décide des travaux d'aménagement de sécurité dans la traverse de Blameré (RD205e5), route de la Macre et rue d'en Haut (mise en place de deux plateaux, un à l'entrée Est et un à l'entrée Ouest et d'une chicane double).

Le coût prévisionnel des travaux est de 68 000 € HT (81 600 € TTC).

Divers :

- ✓ Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal et les membres des commissions « cimetière » et « Environnement » et de leurs enfants venus participer à l'opération nettoyage du cimetière, le samedi 17 octobre dernier.
- ✓ Il informe que M. Cédric FUSTER est venu présenter son projet épicerie itinérante. Son camion épicerie itinérant aurait plus de 500 articles d'épicerie générale. M. FUSTER a lancé sur Facebook un questionnaire pour sonder les habitants des communes qui souhaiteraient son passage.
- ✓ Il informe que Mme Line LHOUMEAU membre de la commission « Environnement » a planté les 6 pieds de rosiers supplémentaires au cimetière.
- ✓ Il rappelle que sur le panneau d'affichage du cimetière, il sera affiché les enterrements.
- ✓ Il remercie la commission « Communication » pour la réalisation des nouvelles pyratelles de novembre.
- ✓ Il informe de l'avis favorable de M. le Préfet sur l'implantation du parc éolien Chambon-Puyravault.
- ✓ M. David JOUBERT présente des nouveaux devis pour la coupe de la haie du stade de foot.
- ✓ Marie-Laure FELIX fait un résumé des points abordés au conseil d'école qui a eu lieu le 15 octobre dernier. Effectif prévisionnel pour la rentrée 2020-2021 sur le RPI est de 117 élèves :
à Puyravault : 13 CP, 18 MS, 12 GS
à Vouhé 19 CP, 13 CE1, 14 CE2, 11 CM1 et 17 CM2

L'intégralité du compte-rendu est affichée au tableau d'affichage de l'école.

- ✓ Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire, les adjoints et le porte-drapeau, M. Marius ANGIBAUD déposeront au monument au mort une gerbe pour nos soldats morts pour la France.
- ✓ Les membres du conseil municipal procéderont à la distribution des paniers gourmands à nos aînés de 75 ans et plus, le samedi 5 décembre prochain.
- ✓ Remerciement de la présidente de l'association « Couleurs Jade » pour la subvention versée par la commune.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 14 novembre 2020

Le Maire,
Raymond DESILLE

